

## Mot du Bourgmestre – Bulletin communal n° 80 – septembre 2017

Mesdames et Messieurs,  
Chers bièvrois,

En ces premiers jours de septembre, la plupart d'entre vous auront laissé derrière eux le soleil, la détente et autres loisirs, au profit de la reprise des préoccupations habituelles et d'un rythme plus régulier. Alors que les uns font leur retour au travail, les plus jeunes d'entre nous reprennent le chemin de l'école.

A ce sujet, il me plaît d'entamer ce mot du bourgmestre en vous annonçant qu'à Bièvre, les prochains mois seront définitivement placés sous le signe de l'école et de l'enseignement.

### **Ouverture de la classe d'inclusion**

Tout d'abord, il convient de noter et saluer l'ouverture de notre toute nouvelle classe d'inclusion, créée au sein de l'implantation scolaire de Bièvre-centre. Pour rappel, ce projet est mené conjointement par l'école d'enseignement spécialisé Le Caillou d'Anseremme, l'école communale de Bièvre et des parents.

Cette classe a rempli le critère nécessaire à son ouverture, à savoir de compter au minimum 6 élèves de type II, c'est-à-dire des enfants présentant un déficit cognitif léger, modéré à sévère. Je me réjouis vivement de la concrétisation de ce projet qui permettra à des enfants « extraordinaires » de partager des moments de vie (récréations, repas, activités, certains moments de cours...) avec des enfants « ordinaires ».

La récente extension de la crèche communale et la nouvelle classe d'inclusion implantée à Bièvre, combinées aux classes de type classique et aux services de garderie, constituent désormais un ensemble de services de qualité à l'attention des familles de l'entité.

### **Rentrée culturelle placée sous le signe de l'école et de l'enseignement**

Poursuivons sur le thème de l'école et de l'enseignement en nous intéressant à la rentrée culturelle à Bièvre : L'histoire des écoles de la commune est le prochain thème de l'exposition présentée par la Bibliothèque et son Centre de documentation historique.

Cette exposition sera visible du 11 novembre au 23 décembre au Centre culturel de Bièvre, tous les jours de 9h à 17h, sauf le vendredi (jusque 16h) et sur demande le samedi matin (fermeture le dimanche).

Lors de cette manifestation, le public pourra replonger dans l'enseignement d'antan grâce à la reconstitution à taille humaine d'une ancienne salle de classe, mais également à l'aide de vieilles photographies, cartes postales, documents d'archives et objets divers. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui, de par leurs souvenirs matériels et immatériels, ont aidé à la constitution du fonds exposé et du livre richement documenté qui sera publié à l'occasion du vernissage.

J'ai plaisir à vous annoncer que celui-ci aura lieu le 10 novembre à 18h30. Vous y êtes naturellement chaleureusement conviés, toutes et tous.

Enfin, dans le même cadre, le Centre Culturel vous proposera le jeudi 30 novembre en début de soirée, une ciné-conférence sur le thème de l'enseignement et de ses défis actuels.

### **Ré-ouverture de la piscine de Carlsbourg**

Toujours en lien direct avec les écoles de l'entité, notons que nos chères têtes blondes auront bientôt accès aux nouvelles infrastructures de la piscine de Carlsbourg, dont l'ouverture est prévue pour le 6 novembre prochain avec une offre de cours variée. Cette réouverture symbolisera la belle collaboration que notre commune a mise en place avec la commune de Paliseul et le Pouvoir Organisateur de l'Institut Saint-Joseph de Carlsbourg au profit de l'ensemble de nos citoyens. Sans cela, il aurait tout simplement été impossible de mettre à disposition une telle infrastructure sportive.

### **Interdiction des herbicides**

Avant de conclure cet édit, permettez-moi d'attirer ici votre attention sur un sujet qui nous préoccupe beaucoup, vu le nombre d'interpellations que je reçois : la difficulté de lutter contre les mauvaises herbes sur nos espaces publics.

En effet, depuis cette année-ci, la Région wallonne a interdit l'usage des herbicides pour procéder à l'entretien des espaces verts sur les espaces publics.

Même si cette idée partait d'une bonne intention, la Région wallonne n'a pas offert d'alternative pour permettre aux communes de pouvoir continuer à entretenir les espaces verts : brûleurs à gaz, arrachage mécanique ou manuel étant très coûteux et peu efficaces.

Cette décision prise dans la précipitation (en France, on a laissé plusieurs années aux communes pour s'adapter) engendre un surcroît de travail pour notre service voirie ainsi que pour nos partenaires privés qui entretiennent les espaces verts et une qualité du nettoyage moindre.

Nous allons, comme toujours, nous adapter à cette mesure, mais je regrette qu'une nouvelle fois l'on mette « la charrue avant les bœufs », avec, comme conséquence, une augmentation des coûts pour notre commune et une période d'adaptation au sein des services qui engendre parfois la présence de mauvaises herbes intempestives. Nous vous prions d'excuser ces désagréments.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Votre Bourgmestre  
David CLARINVAL